

**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**



Séance de **lundi 27 avril 2020**

OBJET: Tableau des avancements 2020**N°20-10**

Président
Secrétaire de séance.....

Monsieur Louis BOUTRIN
Madame Marie-France TOUL

L'AN DEUX MILLE VINGT et le 27 avril, les membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis sur convocation du Président, à 14h30 par conférence-audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du Parc Naturel de Martinique, en raison de l'épidémie du COVID 19, sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2019
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2019
3. Débat d'Orientations Budgétaires 2020
4. Renouvellement de la flotte des véhicules du PNM
5. Tableau d'avancement 2020
6. Proposition de ponts pour l'année 2020
7. Evaluations professionnelles
8. Ouverture au public de la Maison de la Mangrove
9. Création de poste
10. Questions diverses

Nombre de membres : Délégués : 53
Présents : 21
Pouvoirs : 9
Absents, excusés : 23

Etaient présents :

CTM: MM. L. BOUTRIN, L. ADENET, F. CATHERINE, G. COUTURIER, D. LOUIS-REGIS, R. MARTINE, MMES C. BAURAS, J. DULYS-PETIT, M. PLANTIN, MF. TOUL

Communes : -Membres titulaires :

Mme J. DULAC (Anses d'Arlet), M. G. MONSTIN (Carbet), M. T. MARECHAL (Case Pilote), M. E. CHEMIN (Grand-Rivière), Mme N. LITRE (Gros-Morne), M. O. JEAN-DENIS (Lorrain), M. C. DACHIR (Marin), M. A. DESLANCES (Rivière-Salée), Mme J. DIALLO (Saint-Esprit),

-Membres suppléants : Mme M-H. BAUR (Robert) représente M. M. MARTHELY,

Communautés d'agglomération : M. J. LERIGAB (CACEM)

Ont donné procuration :

CTM: Mme ML. LESDEMA à M. L. BOUTRIN

Communes : Mme S. SIMBA-LISLET (Diamant) à G. COUTURIER, Mme N. LAGIER (François) à M. C. DACHIR, M. H. DAGISTE (Morne-Rouge) à Mme J. DULYS-PETIT, M. G. CANTINOL (Rivière-Pilote) à M. T. MARECHAL, M. J. DERIC (Sainte-Anne) à M. E. CHEMIN, M. W. LOUIS-SIDNEY (Sainte-Luce) à M. A. DESLANCES, M. G-A. NEROVIQUE (Sainte-Marie) à Mme M-F. TOUL, M. G. CHAUVET (Schoelcher) à M. J. LERIGAB

Etaient absents :

CTM: MM. B. BIROTA, F. LORDINOT, C-A. MENCE, D. ZOBDA, MME K. BERNABE

Communes : Membres titulaires : M. P. TRUCA (Basse-Pointe), M. U. AVININ (Bellefontaine), Mme F. EDWIGES (Ducos), Mme N. EDON-ROMANA (Fonds St Denis), M. P. HONORE (FdeF), Mme A-L. VARACAVOUDIN (Macouba), Mme V. MATIME (Marigot), Mme K.SALIBER (Morne-Vert), M. J-G. GABRIEL (Prêcheur), Mme R. ROBAR (Saint-Joseph), M. M. GOBALSAMY (Saint-Pierre), M. C. PALIN (Trinité), M. R. RENE-CORAIL (Trois-Ilets), M. R. LASSOURCE (Vauclin).

Communautés d'agglomération: MM. M. J. PANCRATE (CAESM) N. MONSTIN (CAP NORD)

Absents excusés:

Communes : Mme L. BESUBE (Ajoupa-Bouillon), M. A-E. RANGOM (Lamentin)

Invités : M. le Préfet de Martinique, M. le Président du Conseil Exécutif de la CTM, M. le Comptable Public

Assistaient à la réunion :

Invités : M. B. LAZZARINI, chef du Pôle Biodiversité Nature et Paysage (DEAL)
M. J. VILLERONCE, DGS et Mme M-A. JOSEPH, secrétariat du PNM

Accusé de réception en préfecture
972-259720019-20200427-20-10-DE
Date de réception préfecture : 26/06/2020



PREFECTURE DE MARTINIQUE

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique,

- Vu** Le Code Général des Collectivités Territoriales aux articles 2311-1 et suivants ;
- Vu** Le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 portant classement du Parc Naturel Régional de la Martinique et adoptant la charte révisée du Parc Naturel Régional de la Martinique ;
- Vu** La loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, modifiée par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu** Le rapport présenté relatif au tableau récapitulatif des grades pouvant bénéficier d'un avancement ci-dessous ;
- Vu** Le tableau des effectifs du Parc Naturel de Martinique ;
- Vu** L'avis favorable du Comité Technique en date du 4 mars 2020;

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré,

A la majorité des membres présents et représentés, moins deux voix contre et une abstention.

Le Comité Syndical

Article 1

Adopte le tableau des grades pouvant bénéficier d'un avancement, annexé à la présente délibération, qui sera soumis à l'avis de la CAP du Centre de Gestion de la Fonction Publique.

Article 2

Donne mandat au Président pour procéder à l'analyse du tableau des avancements et d'arrêter une liste définitive afin de nommer les agents aux grades requis.

Article 3

Donne mandat au Président pour ouvrir les crédits budgétaires correspondants.

Article 4

Donne mandat au Président pour signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Article 5

Monsieur le Directeur Général des Services du PNM et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 6

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNM.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Fort-de-France, le 27 avril 2020
Le Président,

Louis BOUTRIN



SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL DE MARTINIQUE

Avis de réception en préfecture
972-259720019-20200427-20-10-DE
Date de réception préfecture : 26/06/2020

Tableau récapitulatif des grades pouvant bénéficier d'un avancement en 2020



PREFECTURE DE MARTINIQUE

Grade actuel	Nombre d'agent dans le grade	Nombre d'agents promouvables	Base réglementaire	Propositions avancement de grade
Filière Technique				
Ingénieur	2	1	6 ans dans le grade + 2 ans à l'échelon 4	Ingénieur Principal
Technicien	1	1	5 ans dans le grade + 1 an à l'échelon 4	Technicien Principal 2ème Classe
Technicien Principal 2ème Classe	2	2	5 ans dans le grade + 1 an à l'échelon 6	Technicien Principal 1ère Classe
Agent de Maitrise	10	3	4 ans dans le grade + 1 an à l'échelon 4	Agent de Maitrise Principal
Adjoint Technique Principal 2ème classe	3	2	5 ans dans le grade+ 1 an à l'échelon 4	Adjoint Technique Principal 1ère Classe
Adjoint Technique	7	4	3 ans dans le grade + échelon 4	Adjoint Technique Principal 2ème Classe
Filière Administrative				
Attaché Principal-Directeur Territorial	3	1	8 ans d'exercice, dans un cadre d'emplois de catégorie A de fonctions de direction, d'encadrement, de conduite de projet, ou d'expertise, correspondant à un niveau élevé de responsabilité	Attaché Hors Classe
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	8	8	5 ans dans le grade+1 an à l'échelon 4	Adjoint Administratif Principal 1ère Classe
Adjoint Administratif	1	1	8 ans dans le grade + 1 an à l'échelon 5	Adjoint Administratif Principal 2ème Classe
Filière Animation				
Animateur Principal 2ème classe	1	1	5 ans dans le grade+ 1 an à l'échelon 6	Animateur Principal 1ère Classe
Adjoint d'Animation Principal 2ème Classe	1	1	5 ans dans le grade + 1 an à l'échelon 4	Adjoint d'Animation Principal 1ère Classe
Adjoint d'Animation	2	1	8 ans dans le grade + 1 an à l'échelon 5	Adjoint d'Animation Principal 2ème Classe


 Le Président,
LOUIS BOUTRIN





La Présidente,
LEOIS BOUTRIN